

Comité syndical du 03 juillet 2019

DELIBERATION N° 19-022A

Objet : Mesures de soutien financier à la commune de Chaumontel relative au développement d'usages numériques pédagogiques innovants dans les écoles primaires.

Le trois juillet deux mille dix-neuf à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
	M. Eric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
Date d'affichage :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	<u>Sont excusés et suppléés :</u>	
Acte rendu exécutoire :	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par M. Philippe SUEUR
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BOYER
	<u>A donné pouvoir</u>	
Publication ou notification :	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à Pierre Édouard EON
	<u>Sont absents :</u>	
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Paris
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n° 19-022,*

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention avec la Commune de Chaumontel pour l'accompagnement au développement des usages numériques ;

APPROUVE une subvention à la Chaumontel de :

- 50% des équipements et outils numériques;
- 20% des infrastructures concourant à la mise en œuvre desdits équipements incluant le câblage ;

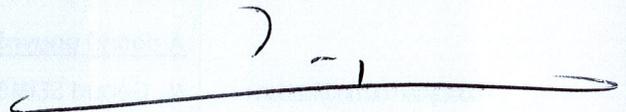
DIT que la subvention est plafonnée à 5 000 € et ne dépassera pas 50% des dépenses éligibles réelles HT ;

DIT qu'une commission d'évaluation des usages sera constituée, associant l'ensemble de parties concernées par le projet dont les équipes pédagogiques et les services de l'inspection académique, dans le but d'identifier les pratiques ayant permis de développer les usages numériques et de dégager d'éventuelles pistes d'amélioration ;

AUTORISE le Président à signer ladite convention ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Monsieur Pierre-Édouard EON



Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique